

Compte-rendu – Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 4 février 2015

Ordre du jour :

- Présentation du bilan d'activités de la CLE 2014;
- Election du Président de la CLE;
- Présentation du tableau de bord du SAGE 2013-2014
- Point d'information relatif au projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021

Rédacteur : Valérie Chérigié

Liste des participants :

Etaient présents

Monsieur Robert THERRY, délégué titulaire représentant le Conseil Général du Pas de Calais ; Monsieur Bernard BAYOT, délégué titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais; Monsieur Gérard LEFEBVRE, délégué titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Michel MASSART, délégué titulaire représentant lessociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Jean-Paul SAILLY, déléquée titulaire représentant lossociation des Maires du Pas de Calais représenter par Monsieur BONIFACE : Monsieur Guy LAMBERT, délégué titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Roger PRUVOST, déléguée titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais; Monsieur Philippe FOURCROY, déléguée titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Jean-Claude DESCHARLES, déléguée titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Michel SAUVAGE déléguée titulaire représentant lassociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Marc BRIDOUX, délégué titulaire représentant la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint Polois; Monsieur Marcel LECLERCQ, délégué titulaire représentant la Communauté de Communes de la région de Frévent ; Monsieur Lucien BONVOISIN délégué titulaire représentant la Communauté du Communes Mer et Terre dopale ; Monsieur Jean LEBAS, délégué titulaire représentant la Communauté de Communes du Montreuillois ; Madame Pierrette DUEZ, délégué titulaire représentant la Communauté de Communes des deux sources ayant pouvoir de Monsieur Richard SKOWRON, déléguée titulaire représentant lessociation des Maires du Pas de Calais ; Monsieur Serge MAGNIEZ, délégué titulaire représentant le Syndicat Mixte Canche et Affluents (Symcéa).

<u>Ćollège des usagers</u> :

Messieurs Bruno ROUSSEL et Sébastien BOCQUILLON, délégués titulaires représentant la Chambre de Granditure ; Monsieur Jean-Claude DUPUIS, délégué titulaire représentant la Fédération Départementale pour la Pèche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais ; Madame Noémi HAVET, déléguée titulaire représentant le Comité Régional de la Propriété Forestière du Nord-Pas-de-Calais - Picardie ; Monsieur Jean-Charles BRUYELLE, délégué titulaire représentant la Fédération Régional Nord Nature Environnement ; Monsieur Daniel RENARD, délégué titulaire représentant le Comité Départementale de Canoë-Kayak du Pas-de-Calais ; Monsieur Alain WARD, délégué titulaire représentant le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais ; Monsieur Francis RIQUET, délégué titulaire, représentant lagence de développement du Pays des 7 vallées; Monsieur Pierre-Marie DUSANNIER, délégué titulaire, représentant lassociation syndicale autorisée de drainage Canche Authie ; Monsieur Didier COCHE, délégué titulaire, représentant la société VEOLIA

Collège des Administrations

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais représenté par Monsieur Bernard MATHON ; Monsieur Etienne DUBAILLE, délégué titulaire représentant Délégation Manche. Mer du Nord. Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres; Monsieur Ludovic LEMAIRE, déléguée titulaire représentant longence de logau Artois-Picardie; Madame Alice DUMONT, déléguée titulaire représentant la DREAL Nord Pas-de-Calais; Monsieur Bernard MATHON, déléguée titulaire représentant la DDTM Pas-de-Calais ; Monsieur Max THEROUANNE, délégué titulaire représentant lagence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais ; Monsieur Dominique LECOCQ, délégué titulaire représentant ONEMA ; Monsieur Benoist HITIER, déléguée titulaire représentant ldFREMER de Boulogne-sur-Mer; Capitaine THIREZ délégué titulaire représentant le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais .

Madame Catherine BOUGEOIS et Monsieur Jean-François RAPIN, représentant le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais ; Monsieur Maurice LOUF, délégué titulaire représentant le Conseil Général du Pas-de-Calais ; Monsieur Jean-Claude DARQUE, Monsieur Marc DELABY, Madame Fabienne MORVAN, Monsieur Jean-Paul SAILLY, Monsieur Jean-François ROUSSEL et Monsieur Patrick GALIOT délégués titulaires Madaille l'alument l'Association des Maires du Pas-de-Calais ; Monsieur Constant VASSEUR, délégué titulaire représentant la Communauté de Communes du Canton de Murqueliers et de ses environs ; Monsieur Nicolas PICHONNIER délégué titulaire représentant la Communauté de Communes de Fruges et ses environs ; Monsieur Philippe FAIT, délégué titulaire représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois ; Monsieur Jean-Luc FAY, délégué titulaire représentant le Syndicat Mixte pour le SCOT du Pays du Ternois ; Monsieur Claude PRUDHOMME, délégué titulaire représentant le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Caps et Marais dépale ; Madame Magali TRIBONDEAU, déléguée titulaire représentant la Chambre de Commerce et dendustrie du Nord Pas-de-Calais; Madame Mariette VANBRUGGHE, déléguée titulaire représentant le Groupement de Défense de la Invironnement de la Invirondissement de Montreuil ; Monsieur Christian MARTIN, délégué titulaire représentant lqAssociation pour la sauvegarde et la valorisation des moulins ; Monsieur Claude BAILLET, délégué titulaire représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais ; Madame Paula DUBOIS, déléguée titulaire représentant lqAssociation Consommation, Logement et Cadre de vie du Pas-de-Calais ; Monsieur François DUSANNIER, délégué titulaire représentant los sociation syndicale autorisée de desséchement de la basse vallée de la Canche ; Monsieur le Préfet du Nord ; Madame Catherine CANOVA-RAMET, déléguée titulaire représentant le Parc Naturel Marin des Estuaires picards et de la mer dopale.

Autres présents :

Madame Annabelle MORMENTIN représentant la Agence de la qua Artois-Picardie; Monsieur Cyril CONGY, représentant la Police de I logau littoral; Monsieur Julien JEDELE représentant la DDTM Nord Pas-de-Calais; Monsieur BONIFACE.

Les membres présents représentant 35 voix, le quorum est atteint.





Les propos reportés au présent compte-rendu sont à compléter avec les supports présentés lors de la séance.

1. Accueil et mot d'introduction de Monsieur Pruvost, Président de la CLE

Monsieur Pruvost accueille les participants et remercie le Maire d'Hesdin ou son représentant pour la mise à disposition de la salle. Monsieur Pruvost remercie les personnes présentes et présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation et validation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2014;
- Election du Président de la CLE suite à l'arrêté modificatif de la composition de la CLE;
- Présentation et validation du tableau de bord des indicateurs du SAGE 2013-2014;
- Point d'information relation au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2015-2021.

Monsieur Pruvost souhaite à tous une très bonne réunion.

2. Présentation et validation du rapport d'activités de la CLE 2014

Valérie Chérigié rappelle que les documents ont été transmis mis en ligne sur le site internet : www.sagedelacanche.fr et demande si chacun a pu les consulter. Il s'agit de la présentation du troisième bilan d'activités après approbation du SAGE. Celui-ci est marqué par l'approbation définitive du document du SAGE par l'arrêté préfectoral de juillet 2014 relatif à l'inventaire complémentaire des zones humides du bassin versant.

Une présentation synthétique est faite des différentes pages de ce rapport d'activités (Cf le document du Rapport d'activités 2014).

Remarques/discussion:

- Il est stipulé que l'arrêté préfectoral avait pour but de répondre aux réserves de la commission d'enquête;
- Concernant le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) : la CLE sera associée à cette démarche ; il est proposé que les commissions Inondation de la CLE et du Contrat de Baie aient une démarche de suivi unique (réunions en commun) ; la démarche du PAPI sera principalement consacrée à la réalisation d'une étude destinée à caractériser les aléas et les enjeux ainsi qu'à la définition d'une stratégie globale de prévention des risques ; l'issue de l'étude donnera lieu au dépôt d'un nouveau dossier de PAPI pour la réalisation d'actions et de travaux ; cette étude sera menée en partenariat avec la DDTM dans le cadre d'un groupement de commande ;



- Il est spécifié que l'objectif de la DDTM est de revoir l'équilibre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Canche ; en effet, pour l'épisode de 2012, les principales zones d'inondation ont été constatées hors du périmètre actuel du PPRI (Dordonne ; Huitrepin) ; ce groupement permet donc de participer en commun à l'élaboration de la connaissance du fonctionnement hydrologique et hydraulique de ce bassin versant ; l'idée étant que le PPR et le PAPI soient construits à partir de la même base de données ; ensuite chacun l'utilisera à ses fins (PPR ou PAPI) ; la consultation est aujourd'hui lancée dans le cadre d'un marché public ; ce groupement de commande permet également de faire une économie de moyens assez substantielle par rapport au coût de 2 bureaux d'études si les démarches avaient été menées séparément ;
- Le PAPI a été déposé en avril 2014 auprès du Préfet Coordonnateur de Bassin ; il a été labellisé par la Commission Inondation du bassin Artois-Picardie en septembre 2014 et par la Commission Mixte Inondation (CMI) nationale le 6 novembre 2014 ; après consultation, l'étude devrait démarrer en mai 2015 et durer 30 mois, soit jusque fin 2017 ; les travaux pourraient être possibles à partir de 2018 et être finançables par les fonds Barnier si la labellisation est à nouveau validée par la CMI ;
- La concertation avec les EPCI (communautés de communes) est primordiale ; les projets ou besoins des territoires devront être connus dès le début de l'étude et pris en compte et que ces éléments soient intégrés dans toute l'analyse conduite ; la démarche PAPI répondant à un cahier des charges national, les projets doivent répondre de leur compatibilité avec celui-ci pour être éligibles au financement des fonds Barnier ; il sera donc difficile de « raccrocher » un projet à la fin de cette étude ; l'enjeu est de travailler à l'échelle du bassin versant complet pour assurer une cohérence entre les projets ;
- Il est souligné que l'instruction du dossier PAPI de la Canche a été un peu délicate notamment au sein de la Commission Nationale notamment dans le contexte des épisodes d'inondation survenus dans le Sud (Var, Ardèche,...); néanmoins, la labellisation a été obtenue et il faut donc assurer une mise en œuvre de ce PAPI, la plus efficace et pertinente possible; il faudra apporter au bureau d'études retenu, la matière nécessaire pour dans un premier construire, la connaissance globale sur les inondations d'où l'importance de participation la plus active possible des élus des communautés de communes; pour le financement, les fonds Barnier interviennent dans une moyenne de 40 %; les autres partenaires peuvent participer (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général) ainsi que les EPCI; les fonds Barnier issus des cotisations d'assurance vont atteindre un « plafond » vers 2019-2020 car de nombreux projets vont être prêts notamment ceux concernant les régions du Sud (Cévennes, Montpellier, le Var,...); cela signifie qu'il faut conserver notre avance et présenter des dossiers exemplaires;
- Y-a-t-il une évaluation des coûts des inondations ? : nous avons en effet peu de données sur ces éléments et l'étude devrait permettre de compléter ;
- Va-t-on prendre en compte l'aspect hydrogéologique ? l'étude prendra en compte les risques par remontée de nappe notamment en basse vallée ;



- Concernant les enquêtes annuelles auprès des structures organisatrices de l'assainissement collectif, non-collectif et de la gestion du pluvial, certaines structures ont parfois des difficultés à répondre ; la CLE réaffirme que ces données sont précieuses pour avoir une vision de ce qui ce passe sur le bassin versant et utilise ponctuellement ces données comme en 2014 pour la définition des zones à enjeu environnemental et des zones à enjeu sanitaire pour l'assainissement non-collectif ; la CLE est à la disposition des élus pour les aider à répondre ;
- La question est posée de la cohérence des actions de la CLE avec le Parc Naturel Marin : il est indiqué que l'animatrice du Contrat de Baie est invitée aux réunions techniques pour l'écriture des dispositions du futur plan de gestion du Parc Marin ; il est également rappelé que le Directeur du Parc Marin ou son représentant, est membre de la CLE au sein du collège des administrations ; en ce qui concerne la qualité des habitats marins par exemple au niveau de l'estuaire, ces aspects seront pris en compte dans le cadre de l'étude morpho-dynamique prévue au Contrat de Baie ; le Parc Marin est partenaire de cette étude ; il est également rappelé que les CLE sont peu représentées au sein du Conseil de gestion puisque seules les structures porteuses de SAGE sont représentées avec 1 titulaire (Jérôme Bignon) et 1 suppléant (Bruno Roussel).

En l'absence d'autres questions et d'autres remarques, le Président procède à la validation du document par vote en vue de sa transmission au Comité de bassin et au Préfet Coordonnateur de Bassin.

Le document est approuvé à l'unanimité.

3. Election du Président de la Commission Locale de l'Eau et nomination aux commissions thématiques

Suite à l'arrêté préfectoral de novembre 2014, la CLE, au vue du renouvèlement au sein du collège des élus, doit procéder à l'élection de son président. La lecture des articles du règlement est faite pour rappel des modalités. Il s'agit d'une désignation par les membres du collège des élus, néanmoins, le souhait était de respecter au préalable, les conditions de quorum de la CLE.

• Présidence de la CLE

Monsieur Pruvost indique qu'il souhaite poursuivre sa mission en tant que Président et qu'il est donc candidat à sa succession. Il interroge néanmoins l'assemblée pour savoir si d'autres représentants au collège des élus, sont candidats. Aucun autre élu ne souhaite se porter candidat.

Il est ensuite procédé à l'appel de l'ensemble des membres du collège des élus pour notifier les présents et les éventuels pouvoirs :

- Membres présents :
- Nombre de pouvoirs :





Il est proposé de voter à main levée. En l'absence d'opposition, les membres sont invités à se prononcer sur la candidature de Monsieur Pruvost.

- Votes pour:
- Votes contre:
- Abstentions:

Monsieur Pruvost est réélu président de la CLE à l'unanimité.

• Compléments à la Commission Permanente

Ensuite, il est procédé au remplacement de 3 élus au sein de la Commission Permanente suite à la perte des mandats de M. Blot, M. Lecomte et M. De Hauteclocque.

Sont candidats et nommés : M. Leclercq ; M. Fourcroy et M. Magnier.

• Présidence des Commissions Thématiques

Concernant les présidences des commissions thématiques, les présidents actuels ne sont pas concernés par l'arrêté modificatif de composition de la CLE car ils représentent le collège des usagers. Dans ce sens, leur présidence n'est pas remise en cause, ils continuent bien d'exercer leurs fonctions. Cependant, Monsieur Jean-Claude Dupuis, président de la Commission Qualité, souhaite interrompre cette mission pour des raisons personnelles.

Monsieur Pruvost regrette cette décision compte-tenu de l'implication et de la compétence de M. Dupuis. Il insiste également sur l'importance pour la CLE d'avoir à ses côtés un représentant du monde de la pêche et donc de la Fédération Départementale.

M. Dupuis indique que la Fédération devrait très rapidement nommer un nouveau représentant pour siéger à la CLE.

M. Mathon explique que la composition de la CLE vient tout juste d'être revue. En effet, pour que le nouveau représentant de la Fédération soit intégré à la CLE, l'arrêté de celle-ci doit être modifié. Dans ce sens et en perspective de prochaines échéances électorales (cantonales), M. Mathon propose d'attendre le terme de ces changements, pour proposer un nouvel arrêté à la Préfète de Département, nouvellement nommée.

Concernant la présidence de la Commission Qualité, le Président propose de maintenir un représentant de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques à moins qu'une autre personne ne soit candidate. Le principe est acté à cette séance et la question sera à nouveau posée sur la base d'un nouvel arrêté modificatif de composition.



Modification au règlement de la CLE

Il est indiqué qu'une délibération est prévue au règlement de la CLE mais que compte-tenu de la nécessité de requérir les deux tiers des membres, celle-ci ne peut pas être validée ce jour. La modification concerne l'article 7 relatif aux missions de la commission permanente. En effet, il a été constaté la difficulté d'interpeller cette commission pour l'analyse des dossiers soumis pour avis et la rédaction de ces avis de la CLE. En pratique, cela semble très compliqué et assez lourd de faire participer toute la commission permanente à la rédaction de ces avis. Actuellement, ces avis sont réalisés par le bureau de la CLE (le Président, les Présidents de commission, le Président du Symcéa et le Président du Comité de Baie).

La modification proposerait que la commission soit destinataire des avis après formulation. Celle-ci sera entérinée lors d'une prochaine réunion sous condition de quorum à atteindre. Néanmoins, le fonctionnement se poursuivra sur la base des avis rédigés par le bureau transmis à la commission permanente.

Il est rappelé que ces avis concernent les dossiers d'autorisation comme le prévoit le Code de l'Environnement. Pour les dossiers de déclaration, il s'agit d'un acte de l'Etat qui en informe ensuite la CLE.

4. Présentation et validation du tableau de bord des indicateurs du SAGE 2013-2014

Il s'agit de suivre l'avancement pour l'atteinte des objectifs proposés par le SAGE au travers d'indicateurs et de mesurer les avancées ou les éventuels reculs. Les indicateurs sont regroupés et affectés selon les 4 enjeux majeurs du SAGE. Pour cette 3^{ème} édition de ce tableau de bord, 18 indicateurs sont illustrés.

Cet outil permet de donner des informations sur l'avancement des programmes en vue de l'atteinte des objectifs inscrits dans le SAGE. Il est également souligner que la CLE génère des données en « interne » via les questionnaires transmis aux autorités organisatrices de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales et de la distribution de l'eau potable. Ce qui permet de restituer cette information dans le cadre des indicateurs.

La présentation permet d'illustrer quelques évolutions.

Remarques/discussion:

- Concernant l'indicateur « Nombre d'arrêtés catastrophes naturelles par an » : il apparaît pertinent et plus précis d'indiquer clairement que cet indicateur concerne les arrêtés de catastrophes naturelles pour les épisodes d'inondation et de ruissellement;
- L'amélioration du taux de rendement s'explique par la progression de 2 structures importantes de distribution et également le fait que toutes les données n'avaient pas été récoltées les années précédentes ;



- Concernant l'assainissement collectif, il faut souligner la progression des contrôles de raccordement au réseau collectif; ces actions contribuent très largement à l'amélioration de la qualité des eaux puisque de nombreux réseaux pluviaux sont encore « pollués » par les eaux usées;
- Concernant l'assainissement non-collectif, les choses ont également et globalement bien progressé même si certains secteurs restent à la traine ;
- Les aménagements d'hydraulique douce continuent à se multiplier sous l'impulsion des communautés de communes soucieuses d'enrayer leurs problèmes de ruissellement et d'érosion des sols en provenance des parcelles agricoles ; dans ce domaine, le Symcéa en partenariat avec la Chambre d'agriculture accompagne ces actions depuis 2008 pour la conception des programmes et les aspects réglementaires ; sur la demande des mêmes communautés de communes, le Symcéa réfléchit aujourd'hui à compléter son ingénierie pour pouvoir suivre la réalisation des travaux et réaliser les plans de gestion des ouvrages ;
- Il est souligné que l'indicateur Eaux de baignade est un des indicateurs de la qualité du milieu; quelques difficultés sont à noter pour le respect des exigences sanitaires sur le Touquet; ces paramètres sont mesurés de juin à mi-septembre; ces contaminations bactériologiques sont locales (baie de Canche) mais proviennent également de l'amont d'où l'intérêt du programme du Contrat de Baie qui permet de faire le lien avec ces territoires;
- Concernant l'indicateur non-représenté au tableau de bord pour la qualité des eaux conchylicoles, celui-ci concerne la qualité des coquillages qui sont sédentaires alors que pour la qualité des eaux de baignade les choses sont plus variables avec des questions de courant;
- La question est posée pour la connaissance des polluants chimiques à l'estuaire de la Canche : pour le suivi sur le coquillage, existe le volet bactériologique et le volet chimique ; ces données sont disponibles à l'IFREMER ;
- Il est également mentionné que toutes les données qui ne sont pas reprises ou relayées par la CLE, se trouvent regrouper dans un site d'accès aux données nationales : www.eaufrance.fr.

Le Président procède à la validation du document par vote. Le document est approuvé à l'unanimité.

5. Point d'information relatif au projet du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Artois-Picardie 2016-2021 (Ludovic Lemaire)

Ces éléments ont également été présentés pour partie, à la dernière réunion de la commission territoriale Boulonnais-Canche-Authie le 15 janvier.



Commission Locale de l'Eau
Bassin versant de la Canche

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Une présentation du document avec le programme de mesures est faite par Ludovic Lemaire. Ces documents sont actuellement en cours de consultation jusqu'au mois de juin et chacun peut émettre son avis : http://consultation.eau-artois-picardie.fr/. Les principales remarques ou commentaires sont repris ci-dessous.

Remarques/discussion:

- Concernant la question de la compatibilité du SAGE de la Canche avec ce nouveau SDAGE, il faudra faire cet exercice pour connaître s'il y a lieu de réviser le SAGE de la Canche : si les modifications à apporter sont modestes (non-substantielles), il s'agira d'une révision simple sur la base d'un arrêté préfectoral ; dans le cas d'une modification substantielle, il faudrait conduire une procédure plus lourde avec enquête publique ; mais l'objectif premier est bien de mettre en œuvre le SAGE ; dans ce sens, la DREAL propose de regarder quelles dispositions du nouveau SDAGE ont évolué et de donner cette information auprès des SAGE pour un premier filtre d'analyse ;
- Le SDAGE propose un schéma de principe pour l'organisation de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins côtiers du Boulonnais, de la Canche et de l'Authie : le Président du Symcéa indique que sur cette base, les 3 présidents se sont concertés et ont informé par courrier, le Préfet Coordonnateur de bassin et le Directeur de l'Agence de l'Eau, de leur souhait de ne pas être rassemblés dans une seule instance ; pour le bassin de la Canche, une discussion a déjà été organisée avec les élus et qu'un scénario de principe a été validé ; ce scénario prévoit que la compétence Inondation pour la partie Littorale serait traitée par un opérateur spécifique du type Pôle Métropolitain Côte d'Opale ; le Symcéa pourrait prendre en charge la gestion des milieux aquatiques, la compétence Inondation pour les risques continentaux et la maîtrise de l'érosion et du ruissellement ; ce scénario sera la base de discussion avec les communautés de communes du bassin Canche pour l'année 2015.

L'ensemble des documents présentés en séance sont disponibles sur le site : www.sagedelacanche.fr

Vu Roger PRUVOST Président de la Commission Locale de l'Eau